



Compte rendu de l'INC maladie du 21 septembre 2016

TRAM (travail en réseau de l'assurance maladie)

Mr Revel fait un point sur TRAM comme il l'avait annoncé lors de l'INC de février

Pourquoi TRAM ?

En septembre dernier un rapport de la cour des comptes proposait une réorganisation du réseau avec la fusion des caisses primaires, en insistant sur le nombre de caisses de petites tailles pouvant être en difficulté du fait des départs en retraite pour exercer des missions notamment d'expertise.

La CNAMTS considère que l'avenir de l'assurance maladie passe par le maintien d'une CPAM dans chaque département avec des missions de contact et de relation et de gestion et production.

Nos missions de demain devront aller au-devant des assurés avec l'accès aux droits et aux soins et la maîtrise des dépenses doit être recherchée tout en incitant à la qualité du système de santé (accompagnement santé des patients).

Une branche qui n'assure pas la qualité et la performance ne peut justifier sa structure et son réseau. TRAM ne favorise pas la régionalisation c'est-à-dire une concentration des processus sur les plus gros organismes ce n'est pas l'objectif et le dispositif TRAM garantit au contraire un maillage départemental consolidé en favorisant par cette répartition une recherche de qualité et de performance.

Le directeur de la CNAMTS considère que le fait d'avancer permet de se positionner lors de futures négociations CPG, la pire des choses serait l'immobilisme, l'absence de propositions d'organisation car un autre schéma (cour des comptes ou autres) s'imposerait sur ce qui n'existerait pas.

Une CPAM ce n'est pas que des accueils c'est aussi des missions de production et il sera difficile de maintenir tous les processus dans chaque CPAM (ce n'est déjà plus le cas dans certaines)

Le maillage départemental est maintenu en identifiant quelques processus de façon cohérente pour consolider notamment les petits organismes.

La CNAM a respecté les équilibres territoriaux, les responsabilités, les mutualisations existantes.

Les schémas de mutualisation

Il faut noter que 75% des futurs pôles régionaux correspondent à des pôles déjà existants et tous les organismes ont pu se positionner sur un pôle de mutualisation.

- ce ne sont pas 13 % des collaborateurs qui sont concernés par un changement de fonction du fait de la nouvelle répartition des processus mais plutôt 5%.
- 55 organismes gagnent des ETP et 39 en perdent, dont 36 perdent moins de 10 ETP
- Les 3 organismes qui perdent plus de 10 ETP sont des caisses de plus de 600 salariés
- pour les caisses de moins de 235 salariés, 30 gagnent des ETP, seules 2 perdent des effectifs

Il y a des points de vigilance pour les prochaines étapes :

- Peu d'organismes ont consulté leur IRP cet été
- La majorité des caisses vont être consultées maintenant

L'accompagnement des salariés et l'accompagnement des organismes

L'accompagnement personnel des salariés dans leur nouvelle fonction doit être opéré sans que ce soit perçu comme une déqualification et par des entretiens individuels, des formations, une bourse des emplois.

La CNAM accompagnera financièrement les petits organismes concernés par un processus national en ne leur demandant pas de rétrocession.

Pour les formations la prise en charge sera à 100% sur fonds mutualisés et le financement des opérations immobilières correspondantes sera assuré.

On n'a pas touché aux processus au cœur de nos missions qui ne sont pas impactés (GB PN PE)
Le scoring CPG ne sera pas modifié jusqu'à la fin de l'actuel COG, les caisses qui ont pris une activité seraient scorées sur cette activité et non plus sur les précédentes.

L'intéressement porterait plutôt sur des activités communes aux caisses.

Une harmonisation des pratiques de contrôle par les agences comptables est recherchée, un protocole de contrôle pour les agents comptables des pôles paies sera élaboré.

E. Le Boulaire précise que les PFS enregistrent une baisse structurelle d'activité de 20%. On note moins 400 000 appels par mois du fait notamment de PUMA de la baisse du niveau des réclamations.

N. Revel ne comprend pas pourquoi des directeurs refusent de communiquer aux IRP les chiffres cahiers des charges des productivités cibles et des effectifs. Mr .le Boulaire rappellera aux directeurs que lors des consultations de processus ils doivent communiquer les éléments précis de productivité, d'effectifs ETP, pour permettre un dialogue normal avec les IRP.

En conclusion le Directeur de la CNAMTS précise que le processus TRAM est lancé et qu'il ne l'arrêtera pas.

La CFTC remercie la Direction de la CNAM pour ces éléments, elle rappelle les craintes des personnels et insiste sur la nécessité de mise en place de processus prenant en compte les éléments suivants :

- Périmètre et définition des Emplois concernés

-Mise en place d'une GPEC avec valorisation des compétences et parcours professionnels

- concertation sur un accord sur les mobilités internes et externes tant géographiques que fonctionnelles, nous rappelons que la CFTC a fait la demande de mise en place d'un accord national sur les restructurations internes, il est dommageable que cette demande n'ait pas fait l'unanimité des organisations syndicales.

- Mise en place d'un droit de regret.

- Accompagnement et formations des personnels

Enfin, la CFTC souhaite que les Directions locales permettent un dialogue social dans la transparence et le respect.

La CFTC vous demande de prendre de véritables mesures pour que le personnel impacté puisse se projeter dans l'avenir.